EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération
Du Comité Syndical
Du 27 juin 2023

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 03/07/2023

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le

Id S2low : 062-256204033-20230627-A3_27_06_2023-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

A3 : <u>Desserte de la commune d'Escalles : mise en place d'un TAD en septembre 2023</u>

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

La municipalité d'Escalles ainsi que le SITAC ont été sollicités par des habitants de la commune qui ont exprimé un besoin de renforcement l'offre de transport mise en place, notamment en période « hiver» du réseau.

En effet, actuellement la desserte de la commune se fait uniquement par la ligne n°427 du réseau Oscar gérée par la Région (3 allers retours par jour en période scolaire) qui circule en portes ouvertes sur le ressort territorial du SITAC. La ligne régulière n°5 du réseau est quant à elle prolongée jusqu'à Escalles en juillet et août, et les weekends uniquement d'avril à juin et de septembre à octobre.

Afin de répondre au besoin exprimé, il est proposé de mettre en place en complément un transport à la demande (TAD) de rabattement sur la ligne n°5 avec correspondance garantie à l'arrêt « Descenderie » à Sangatte.

Ainsi, les habitants d'Escalles disposeront d'une offre de service équivalente à un prolongement de la ligne 5 et donc d'une desserte à l'heure vers la ville centre et les principaux équipements de l'agglomération.

Dans l'hypothèse d'un taux de réservation de 50% le coût estimé est de 66 930 €HT par an.

A noter qu'une expérimentation de ce nouveau TAD (ligne Prox'in 5) à compter de septembre 2023 pourra être exécutée à coût constant sur le budget 2023 du contrat de délégation de service public compte tenu des baisses de réservation de la ligne Prox'in 11 (Hemmes de Marck – Fort Vert – Marck Mairie) sur le premier semestre de l'année.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un transport à la demande (TAD) de rabattement sur la ligne n°5 permettant d'effectuer le trajet Escalles / « Descenderie » à Sangatte, à partir de septembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2023
HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi vingt-et-un juin deux mille vingt-trois.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Philippe MIGNONET

Suppléants :

Monsieur Marcel BRAULLE
Madame Janique FONTAINE
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Monsieur Emmanuel AGIUS, pouvoir à Frédéric HENOT
Monsieur Guy ALLEMAND, pouvoir à Thérèse DUPUY
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Medhy EL HAIMEUR
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Jacques MERLEN, pouvoir à Marc BOUTROY
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Isabelle MUYS
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT

Nombre de membres : 31	Quorum : 16	Nombre de présents : 19	Voix exprimées : 23